



Déclaration d'activité N °: 42-68-01532-68

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIEE

Entre les soussignés :
Le Groupement des Métiers de l'Hôtellerie Restauration du Haut Rhin représenté par :
Monsieur Christophe GUILLO, Directeur.

Et

Veuillez compléter le bulletin avec Noms et Prénoms en lettres majuscules, merci !!

L'entreprise : _____	Code APE – NAF : _____
Siret: _____	Rest. Traditionnelle ☐ / Rest. Rapide ☐ Cafétéria ...Autres ☐
Rue : _____	_____
Code Postal : _____	Ville : _____
Tél. : _____	Portable : _____
Représentant : _____	Email _____
Nom(s) et Prénom(s) : _____	Nombre de participants : _____
_____	Fonction(s) : _____
_____	_____
_____	_____

Est conclue la convention suivante en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la Formation Professionnelle Continue dans le cadre de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Le Centre de Formation Continue des Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration du Haut Rhin organise l'action de formation :

Intitulé : Appliquer au Quotidien la convention collective HCR - Formation INTER en présentiel	
Dates :	Lundi 28 septembre 2026
Durée :	7 Heures 1 Jour
Coût du stage :	_____ 390 € HT par personne x _____ personne(s) _____ € HT
Frais de dossier :	_____ € HT par personne _____ € HT
(40 € HT Non Adhérent UMIH du Haut-Rhin) Total : _____ € HT	
TVA (20 %) : _____ €	
Total : _____ € TTC	
Lieu : 5 Rue de la Gare 68000 COLMAR	
Sanction du stage : Attestation de Stage	

1/ Si votre entreprise adhère à un Fond d'Assurance Formation ou à tout autre organisme gestionnaire des Fonds de Formation :
Indiquez ci-dessous son nom et son adresse : _____

2/ L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de ventes (Au verso)

Fait à : _____ le ____ / ____ / ____
L'entreprise (Signature et Cachet)

Le Directeur (Christophe GUILLO)

MAJ 05/01/2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Le Bulletin d'Inscription - Convention de Formation Simplifiée GMHR du Haut Rhin permet une inscription ferme
Le nombre de participants est limité
Les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception au GMHR du Haut Rhin

TARIFS

Tous nos prix sont affichés hors taxes
Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur

FRAIS DE DOSSIER ANNUEL

40 € HT Pour les **Non -Adhérents** à l'**Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH du Haut-Rhin)**

FACTURATION - RÈGLEMENT

Le règlement de la facture est à effectuer à réception par chèque à l'ordre du GMHR du Haut Rhin

Tout stage commencé est dû intégralement
Les frais d'hébergement ne sont pas compris dans nos tarifs
Une convention, les attestations et certificats de stage et la documentation sont transmis à l'entreprise à l'issus du stage

DESISTEMENT - REPORT - ANNULATION DE STAGE

DESISTEMENT OU ANNULATION sur l'initiative de l'entreprise

Toute annulation ou report de stage doit nous parvenir par écrit au plus tard 20 jours avant la date d'ouverture du stage
Moins de 20 jours avant le début du stage : 25 % du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin
A titre de dédommagement
Moins de 15 jours avant le début du stage : 50 % du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin
A titre de dédommagement, sauf cas de force majeure
Pour tout désistement intervenant **moins de 10 jours avant le début du stage**, ainsi que toute interruption en cours de session
La **totalité** du prix du stage sera exigé

L'entreprise a la possibilité jusqu'à l'ouverture du stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre
Le client ayant une convention avec un organisme financeur s'engage à nous communiquer les modalités d'exécution
De la dite convention ainsi que les coordonnées de l'organisme

REPORT OU ANNULATION sur l'initiative du GMHR du Haut Rhin

Le GMHR du haut Rhin se réserve le droit, en cas de faible participation ou en cas de force majeure,
De reporter ou d'annuler toute session de formation
En cas de report les dédommagements prévus en cas de désistement ou d'annulation sur l'initiative de l'entreprise
Ne s'appliquent pas.

LITIGES

Pour tout litige, seul le tribunal de COLMAR est compétent.

INSCRIPTIONS – RENSEIGNEMENTS

Audrey BECKER - Assistante Administrative et Commerciale

UMIH du haut Rhin

5 Rue de la Gare - 68000 COLMAR

Tél. : 03 89 30 80 00

Courriel : abecker@gmhr-hautrhin.com ou infofc@gmhr-hautrhin.com

Site INTERNET : www.gmhr-hautrhin.com